L'orientation dans les institutions supérieures publiques ou privées à Madagascar : un choix paradoxal.

Miandrasoa Andrianadison, Université d'Antananarivo, <u>andrianadison@yahoo.fr</u>

Judith RAZAFIMBELO, Université d'Antananarivo, judithrazafimbelo@gmail.com

ENTREES D'INDEX

Mots clés: choix d'orientation, habitus, capital humain, rationalisation, enseignement supérieur, rapport au diplôme.

Key words: educational choice, habitus, human capital, rationalisation, higher education, relationship to diploma.

RESUME

Avec l'effectif des étudiants ayant doublé depuis les années 2000, les universités publiques malgaches n'arrivent plus à combler les demandes, si bien que les institutions supérieures privées prospèrent. Les individus disposent alors de nombreux choix pour la continuation de leurs études après le Baccalauréat.

Cet article s'intéresse à l'analyse de comportement des individus sur leurs aspirations à poursuivre les études supérieures après le baccalauréat et sur leur choix d'orientation entre l'institution publique et l'établissement privé, en se référant aux concepts sociologiques, psychologiques et économiques d'importance dans le domaine de l'éducation tels que l'habitus et le capital de Pierre Bourdieu, la rationalité de Raymond Boudon, le capital humain de Becker.

La recherche consiste à administrer des enquêtes par questionnaire à des élèves en classe de terminale; à conduire, une année après, les mêmes enquêtes à des étudiants désormais bacheliers pour apprécier d'une façon longitudinale leurs choix effectifs d'orientation; et à mener des entretiens pour creuser les raisons de leurs choix.

Les résultats tendent à suggérer que les choix d'orientation des individus sont influencés par certaines variables socio-biographiques et scolaires, des facteurs rationnels comme la recherche de rentabilité, des éléments subjectifs et des formes spécifiques de rapport avec le diplôme.

ABSTRACT

With the number of students having doubled since the 2000s, Malagasy public universities can no longer meet the demands, so that private higher institutions prosper. The students then have many choices for the continuation of their higher studies.

This article focuses on student behavioral analysis of their aspirations to pursue higher education and their choice of orientation between the public institution and the private institution, with reference to important sociological, psychological and economic concepts in the field of education such as the habitus and capital of Pierre Bourdieu, the rationality of Raymond Boudon, the human capital of Becker.

The research consists of administering questionnaire surveys to students in terminal class; to conduct, one year later, the same surveys for students now graduated to assess in a longitudinal way their actual choices of orientation; and to conduct interviews to explore the reasons for their choices.

The results tend to suggest that the choices of orientation of individuals are influenced by certain socio-biographical and school variables, rational factors such as the search for profitability, subjective elements and specific forms of relationship with the diploma.

TEXTE INTEGRAL

1. Introduction

Cet article, tiré d'une recherche plus large réalisée dans le cadre d'une thèse, a pour objet de contribuer à la compréhension de la montée en puissance de l'enseignement supérieur privé depuis une quinzaine d'années à Madagascar. De nombreuses initiatives de création d'établissements supérieurs privés ont en effet vu le jour dans le cadre de l'enseignement universitaireet force est de constater que le nombre d'étudiants choisissant d'intégrer ces organisations privées ne cesse également d'augmenter. Le panorama des établissements supérieurs privés à Madagascar se caractérise actuellement par l'existence d'établissements dont les formations sont habilitées par l'Etat via le ministère chargé de l'Enseignement supérieur et dont les diplômes ont des équivalences administratives auprès du ministère chargé de la Fonction publique permettant aux diplômés d'avoir accès à la fonction publique, et d'établissements informels qui délivrent des diplômes d'école non reconnus dans le milieu universitaire et professionnel. Ainsi, notre problématique concerne l'analyse du comportement des individus sur le choix de l'établissementà fréquenter. L'idée étant de déterminer par quels mécanismes de choix les élèves bacheliers et leurs familles se sont acheminés pour intégrer les établissements supérieurs privés en se référant aux quelques concepts d'importance dans le milieu de l'éducation dont notamment le capital et l'habitus de Pierre Bourdieu ou bien la rationalité de Raymond Boudon.

Bourdieu et Passeron (1964) adoptent un point de vue sociologique avec leur modèle de reproduction sociale. Il en est de même pour Raymond Boudon (1973). L'analyse sociologique des individus rationnels exposée par Boudon consiste à comprendre leurs actions, en recherchant les motivations des acteurs et donc à disposer d'un « ensemble d'informations sur leur passé, leurs ressources, leur situation ou le contexte social dans lequel ils se meuvent. ». Il s'agit alors de considérer que l'acteur social est rationnel, au sens où « il a de bonnes raisons de faire ce qu'il fait ou de croire ce qu'il croit ».

Par ailleurs, depuis les années 1960, d'autres chercheurs ont conceptualisé les déterminants impliqués dans l'élaboration des choix d'orientation: Des auteurs comme Dubet ou Boutinet développent sous un angle psychologique ce processus d'orientation, avec notamment la notion de projet (Dubet, 1973; Boutinet, 1990, 1993; Dumora, 1990; Guichard, 2006). D'autres auteurs comme Caille ou Lemaire (Caille, Lemaire, et Vrolant, 2002; Lemaire, 2004, 2007) montrent que l'intérêt pour le contenu des études est la raison la plus souvent avancée par l'ensemble des nouveaux bacheliers pour le choix de leur formation.

Aussi, le choix d'orientation en études supérieures peut trouver son explication théorique dans les théories économiques du capital humain de Becker (1975) avec une recherche de meilleur rendement par l'investissement dans la formation.

Notre étude vise à contribuer à l'effort de construction de connaissances en développant un modèle explicatif des choix d'orientation au moment de l'entrée dans l'enseignement supérieur.

Les universités malgaches ont vu leur effectif augmenter de façon considérable depuis les années 2000. En quinze ans, les effectifs des étudiants dans les universités de Madagascar ont plus que

doublé (avec une grande disparité de 50 % pour l'université d'Antananarivo). Les causes en sont diverses : augmentation de la population, augmentation du nombre d'élèves scolarisés en secondaire, résultat de politiques éducatives impulsées depuis les années 90, et dont notamment la volonté affichée de faire augmenter le taux de réussite au baccalauréat. Sur les quelques 56 519 nouveaux bacheliers de 2014, 36 242 ont choisi de poursuivre leurs études supérieures (soit 64,1 %) et se sont inscrits dans deux voies principales : 25 871 pour les universités publiques (soit 45, 8 %), et 10 371 pour les universités privées (soit 18,3 %). Les 20 277 bacheliers restants (35,9 %) ont choisi d'autres alternatives : s'inscrire dans les universités étrangères (moins de 1 %) notamment en France, s'orienter vers les formations techniques et professionnelles de courte durée (4 %), suivre des cours de courte durée dans des centres de formations préparatoires aux grandes écoles (5 %), entrer dans la vie active (19 %). A noter que plus de 7 % des nouveaux bacheliers ne sont pas répertoriés (sources : (MESupReS, Annuaire statistique 2015-2016, INSTAT 2016, ENEMPSI 2012, PNEFP 2015, nos propres calculs).

Ce constat nous a donc amené à nous poser la question centrale suivante : quelles sont les raisons qui poussent les bacheliers à choisir l'université privée par rapport à l'université publique ?

2. Problématique et questions de recherche

La démocratisation de l'enseignement supérieur entamée il y a juste quelques années recentre la question de choix d'orientation des élèves dans les débats.

En effet, avec une moyenne approximative de 63 000 nouveaux bacheliers chaque année (calculée sur la base des résultats au baccalauréat des dix dernières années), la demande des bacheliers pour l'enseignement supérieur dépasse l'offre et de loin. Les universités publiques démontrent des capacités d'accueil limitées au total à 20 000 étudiants. C'est ce qui justifie en partie l'importance des universités privées. Mais cela n'explique pas tout, en dépit de l'ouverture des universités annexes, de la formation à distance offerte par le CNTEMAD, le phénomène prend de l'ampleur.et le nombre de bacheliers s'inscrivant dans les universités privées ne cesse d'augmenter : sur les 75 204 élèves qui viennent de décrocher leur diplôme de baccalauréat en 2017, quelques 15 000 (nombre prévisionnel) pourraient intégrer les universités privées. C'est ce constat qui justifie la question centrale énoncée plus haut. Les bacheliers ne se dirigent pas tous vers les mêmes formations, et ne peuvent pas s'y inscrire avec la même facilité selon les cas. En effet, les procédures d'orientation dépendent aussi bien des critères (séries et mentions du baccalauréat, âge limite de candidature...) et des procédures de sélection d'établissements d'accueil (sélection de dossier, test de niveaux, concours, ...) que du libre choix de chacun.

De plus, pour un pays en voie de développement comme Madagascar, à revenu faible, avec un Produit intérieur brut (PIB) de 11 499 803 807 \$ en 2017, et un PIB par habitant de 449 \$ ~ 382 euros (www.banquemondiale.org), la poursuite des études dans une université privée est chère. Certaines universités les plus prestigieuses, coûtent autour de 2 000 000 Ariary (500 euros) par an, sans compter les frais annexes. Les universités les moins réputées sont moins chères, à environ 600 000 Ariary (150 euros). Alors, comment s'opèrent les choix d'orientation ?

La première question qui se pose est la suivante : les choix d'orientation sont-ils dépendants des coûts de formation ?

Les approches économiques contemporaines de l'éducation par le capital humain dont celles de Becker peuvent apporter des réponses à cette question. Ces approches expliquent que la poursuite d'études correspond à une logique d'accumulation de capital humain en vue d'une valorisation

marchande sur le marché du travail. L'investissement en capital humain est source de productivité supplémentaire, et il est alors facilement valorisable sur le marché du travail (Becker, 1975).Les travaux de Theodore Schultz (Prix Nobel 1979, Gary Becker (Prix Nobel 1992) et Jacob Mincer ayant fondé la théorie du capital humain ont apporté les explications suivantes : les compétences acquises dans le système d'enseignement (école, collège, lycée, université, enseignement et formation techniques et professionnels, etc.) augmentent la productivité des individus et accroissent les revenus qu'ils tirent de leur travail. En d'autres termes, elles constituent une forme de capital dont la particularité est d'être « incorporée » dans les personnes qui la détiennent, d'où son nom de capital humain. L'éducation est représentée comme un investissement en capital humain : les individus décident de la durée et du contenu de leurs études en fonction de leurs coûts ainsi que des bénéfices qu'ils espèrent en retirer. Autrement dit, ils établissent leurs choix d'orientation en fonction des coûts de formation et des bénéfices qu'ils peuvent en tirer plus tard.

Cette question relative au concept de coût/bénéfice et de recherche de rentabilité amène donc directement à se poser une autre question : l'origine sociale est-elle donc déterminante dans les choix de formation ? Quel serait le pourcentage des étudiants inscrits dans les universités privées suivant les différentes catégories socioprofessionnelles (se référant aux situations socio-professionnelles des parents. Ces éléments qu'on peut qualifier de sociologiques du choix d'orientation peuvent apporter des explications sur le choix des étudiants de suivre leurs études supérieures auprès des universités privées.

Des réponses intéressantes sont ainsi apportées par une approche dite « vocationniste » de l'orientation. Pour les tenants de ce modèle, le projet comporterait un aspect mobilisateur susceptible d'expliquer les choix de formation (Boutinet, 1990 ; Dumora, 1990). En effet, L'attrait pour les débouchés et le projet professionnel, la définition rationnelle de moyens nécessaires à la réalisation du projet professionnel (rentabilité), mais aussi l'intérêt pour le contenu des études constituent, selon plusieurs auteurs, des raisons de choix d'orientation des étudiants (Bireaud, 1990 ; Caille, Lemaire, et Vrolant, 2002).

A contrario, d'autres auteurs avancent la contrainte (orientation par défaut en raison de mauvais résultats scolaires, ou en raison d'insuffisance financière) comme raison d'orientation universitaire. (Berthelot, 1993 ; Boutinet, 1999 ; Duru-Bellat, Jarousse et Solaux, 1997). Ce qui amène à la question suivante : les étudiants orientent-ils leurs choix vers les universités publiques par contrainte ou plutôt le contraire, ils sont contraints de choisir les universités privées par défaut ?

Dans le sens de l'approche par la motivation, on peut soulignerles représentations et motivations en rapport au savoir dans le choix d'orientation des bacheliers. Les universités publiques sont censées incarner la formation académique, l'exigence scientifique. Tandis que les universités privées sont supposées être plus pragmatiques, orientées professionnelles et méthodiques. Les choix d'orientation des étudiants à l'université peuvent-être expliqués par cette notion de rapport au savoir qualifiée par Fabienne Rousset et Patricia Rossi-Neves (2014) de « concept médiateur qui présente l'intérêt de relier le sujet et le savoir et donc de tenir compte des caractéristiques subjectives ainsi que des contraintes inhérentes à l'appropriation du savoir ». Ce concept suscite notamment la question suivante : Les raisons qui poussent les bacheliers à un choix universitaire (université privée ou université publique) sont-elles liées à leurs attentes vis-à-vis du contenu de formation et à leur représentation de l'université ?

Le rapport du sujet avec le diplôme peut expliquer aussi cette approche par la motivation (Hearn, 1990 ; Duru-Bellat et Kieffer, 2008). Surtout à partir du moment où dans le cadre de la mise en place du système LMD, l'Etat a pris des dispositions pour uniformiser le niveau des diplômes issus de tous

les établissements d'enseignement supérieur aussi bien privés que publics. Paradoxalement, le diplôme universitaire ayant tendance à devenir de plus en plus commun, sa valeur tient moins au niveau scolaire atteint qu'elle ne dépend du prestige de l'établissement ou du type de filière fréquentés par les étudiants. De fait, le niveau de diplôme ne suffit plus à assurer un avantage compétitif sur le marché du travail. Encore faut-il que celui-ci soit obtenu dans une université de prestige (Felouzis, 2001). Aussi, le choix d'orientation des bacheliers dépend-il du prestige de l'université et du diplôme qu'elle délivre ?

3. Cadrage contextuel

La structure globale du système éducatif malgache, secteur public comme secteur privé, suite à la disposition de la loi 2004-004 du 26 juillet 2004, modifiée par la loi n° 2008-011 du 17 juillet 2008 portant orientation générale du Système d'éducation, d'enseignement et de formation de Madagascar présente la structure classique des systèmes éducatifs francophones. A Madagascar, toute offre de formation dispensée par les institutions d'enseignement supérieur publiques ou privées doit faire l'objet d'une habilitation selon la réglementation en vigueur pour garantir la qualité de l'enseignement et « pour permettre aux institutions d'enseignement supérieur de dispenser des formations qui s'inscrivent dans le cadre de la politique générale de l'Etat en matière d'enseignement supérieur et qui répondent aux normes prévues par le système « Licence, Master, Doctorat ; - à titre de reconnaissance accordée par l'Etat des diplômes délivrés par ces institutions d'enseignement supérieur » (Arrêté N° 04.151/2010-MESupReS portant régime de l'habilitation des offres de formation et fixant la création, les missions, la composition et les règles de fonctionnement de la commission nationale d'habilitation).

Synthétiquement, le baccalauréat qui est le premier diplôme délivré par le MESupReS termine l'enseignement secondaire (général et technique) et donne accès à la formation supérieure. Dans le secteur public, les modalités d'accès en première année sont de quatre types : sélection de dossier, test d'accès, examen d'entrée, concours d'entrée. Chaque établissement détermine la modalité d'accès en première année mais la condition sine qua non reste la même : la possession de diplôme de baccalauréat.

De même, dans le secteur privé, chaque établissement dispose, selon sa spécificité et suivant la démarche qualité adoptée, de ses propres modalités d'accès. Mais force est de constater que la procédure « sélection de dossier » est la plus prisée. Ceci s'explique par le fait que les établissements privés présentent plus de facilité d'accès par souci de rentabilité entrepreneuriale (Figure 1).



Figure 1: Modalité d'accès en première année dans les universités privées

Curieusement, ces modalités d'accès changent presque chaque année et évoluent suivant les propres desiderata des établissements. Leministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche scientifique est l'administration publique dont dépend techniquement et administrativement l'enseignement universitaire et la recherche scientifique à Madagascar.

A côté des huit centres de recherche, les institutions d'enseignement gérées par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche scientifique sont de différents ordres : six universités à Antananarivo, Antsiranana, Fianarantsoa, Mahajanga, Toamasina et Toliara ; un centre national de formation à distance : le Centre national de télé-enseignement de Madagascar (CNTEMAD) ; quatre Instituts supérieurs de technologie (IST). Les universités comportent des facultés, des écoles, des instituts et des départements se regroupant dans six domaines : Sciences et technologies (ST) ; Arts, lettres et sciences humaines (ALSH) ; Sciences de l'éducation (Sed) ; Sciences de l'ingénieur (SI) ; Sciences de la santé (SSa), Sciences de la société (SSo). (Arrêté n°04.150/2010-MESupReS du 24 mars 2010 fixant la liste des domaines de formation ouverts dans l'enseignement supérieur).

Le secteur privé de l'éducation supérieure est récent : il a commencé à se développer seulement au milieu des années 1990. En novembre 2012, 21 institutions avaient été agréées par le ministère de l'Enseignement supérieur et 101 autres avaient soumis une demande d'agrément. En 2017 on dénombre 186 institutions supérieures privées ayant des offres de formations habilitées par le MESupReS dont 79 se consacrent essentiellement à des filières paramédicales. (Liste des institutions supérieures dont les offres de formation ont reçu l'habilitation du MESupReS (mise à jourmars2017)). Une centaine d'autres encore travaillent actuellement de façon informelle. Il est à noter que dans cette étude, on ne considère que les établissements formels. Dernièrement, les institutions privées ont enregistré une hausse extraordinaire de leur effectif de 45 %, contre 33 % dans les universités publiques. La part du secteur privé dans les inscriptions totales a ainsi connu une hausse spectaculaire, passant de 7,6 % en 2005 à 24,8 % en 2011, et à 27 % en 2015 (MESupReS, Annuaire statistique 2015-2016). Le pourcentage des nouveaux bacheliers entrant en première année dans l'enseignement supérieur privé a aussi connu une hausse importante allant de 4,8 % en 2006 à 18,3 % en 2015.

Les coûts moyens de formation dans le secteur privé varient considérablement suivant la réputation, le prestige, et la qualité des services de l'établissement et de ses diplômes.

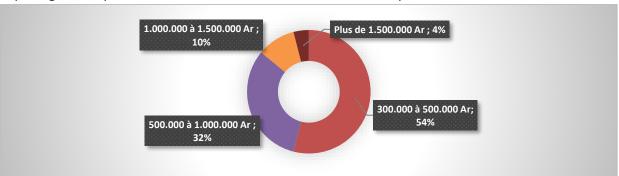


Figure 2: Variation des coûts moyens de formation dans le secteur privé (en Ariary) 1 euro = 4.000 Ariary (source : auteur)

De taille assez modeste, les établissements d'enseignement supérieur privés contiennent entre 100 et 500 étudiants par an avec quelques exceptions : sur 113 établissements privés habilités au titre de l'année 2015-2016, 7 disposent de plus de 1000 étudiants chacun, et 8 établissements possèdent moins de 50 étudiants chacun. (MESupReS, Annuaire statistique 2015-2016).

Il n'existe pas de classement formel (ou palmarès) des établissements d'enseignement supérieur à Madagascar. Il est alors difficile d'affecter une appréciation assez exacte de « la valeur » d'un établissement par rapport à un autre. On se base surtout sur de données subjectives mais incomplètes obtenues auprès des établissements supérieurs eux-mêmes ou issues du domaine public

ou sur des études sporadiques qui viennent des cabinets privés, et donnant lieu à des appréciations de la qualité sans unité de comparaison fiable entre les établissements.

Par exemple, le classement des établissements d'enseignement supérieur par les entreprises dans le cadre de l'Enquête Top Study Management réalisé en 2017 par le cabinet de consulting privé FTHM permet de connaître les établissements Top auprès des recruteurs, seulement dans deux branches : Ingéniorat et Management. Ce classement a donné, dans la branche « Management », les trois premières places, à un établissement public, l'INSCAE (l'Institut Nationaldes Sciences Comptables et de l'Administration des Entreprises est un établissement public spécialisé dans les domaines de l'Administration et de la Comptabilité), et à deux établissements privés, l'ISCAM (Institut Supérieur de la Communication, desAffaires et du Management, spécialisé dans les domaines du marketing, du commerce international et de la communication) et l'UCM(Université Catholiquede Madagascar qui dispose de trois départements (Théologie, Philosophie, Psychologie) et d'une Faculté (Sciences Sociales)). Tandis que dans la branche « Ingéniorat », ce classement a attribué la première place à un établissement public, l'ESPA (Ecole Supérieure Polytechnique d'Antananarivo, rattachée à l'Université d'Antananarivo, délivrant des diplômes Licence et Master en Télécommunications, en Ingénierie minière, pétrolière, en BTP, en Génie électrique...), et les deux places suivantes sont données respectivement à l'IST (l'Institut Supérieur de Technologie d'Antananarivo est une branche de l'université publique d'Antananarivo quiforme en Génie civil, en Génie industriel et en Génie du Management d'entreprise et du Commerce) et à l'ISPM (Institut Supérieur Polytechnique de Madagascar, un établissement privéqui délivre des diplômes de Licence et de Master en Informatique et Télécommunications, en Génie industriel, en Génie civil et Architecture, en droit et Techniques des Affaires, en Biotechnologie et Agronomie et en Tourisme...).

On peut aussi se référer à des palmarès internationaux complets, par exemple ceux du Times Higher Education Supplement (THES) et de l'Université Jiao Tong de Shanghai (SJTU). Ces classements ont recours à une multitude d'indicateurs qui servent à déterminer la façon dont le système est mis en place (variables d'entrée), son mode de fonctionnement et son efficience interne (variables de processus), ainsi que sa productivité et son impact (variables de sortie) par rapport aux résultats d'autres universités et programmes. Certains classements portent sur une catégorie précise d'universités, ce qui permet à des établissements ayant des missions et des orientations différentes de se mesurer à armes égales. D'autres concernent tous les établissements sans distinction, et d'autres encore comparent uniquement des programmes spécifiques et non l'ensemble de l'établissement. Cependant, force est de reconnaître que les universités malgaches ne figurent même pas dans la plupart de ces classements, ou si elles y figurent, elles occupent le bas de l'échelle. Avec ses 800 universités, Madagascar ne figure pas sur le classement des 25 meilleures de l'Afrique; encore moins évidemment des 1 000 classées par Times Higher Education dans son édition 2017. L'université d'Antananarivo, considérée comme la première université de Madagascar n'est pas répertoriée dans les 800 premiers rangs du classement de Shanghai de 2017. L'ISCAM a toutefois reçu la Palme d'Excellence de Business School lors du classement Eduniversal 2015, avec une influence considérable parmi les institutions académiques supérieures malgaches, le hissant parmi les établissements supérieurs de renom à Madagascar.

D'autres établissements forgeraient leur réputation dans la qualité de l'enseignement qu'ils proposent, dans les taux de réussite aux concours et examens pour les fonctions publiques, dans le nombre de victoires obtenus aux concours interuniversitaires. Ainsi, l'université d'Antananarivo, à travers son ancienne faculté de Droit, de l'Economie, de Gestion et de Sociologie (DEGS) trône à la tête des établissements supérieurs ayant le plus d'étudiants insérés dans la fonction publique. Les

établissements supérieurs privés suivants sont aussi réputés en terme de taux d'insertion dans la fonction publique et dans les concours interuniversitaires: l'université ACEEM(du groupe éducatif ACEEM,l'Université ACEEM offre des formations spécialisées en management des affaires, en gestion informatisée et en communication), l'ESTIIM' (l'Engineering School of Tourism, Informatics, Interpretership and Management est une université privée spécialisée dans le domaine du droit, de la gestion, des sciences politiques, de l'informatique, du tourisme et de la communication), l'UCM, déjà mentionnée plus haut, offre des formations en sciences théologiques, philosophiques, psychologiques et sociales.

Par ailleurs, l'habilitation des offres de formations obtenue auprès du ministère chargé de l'enseignement supérieur est un minimum de garantie de la qualité de formation d'un établissement supérieur. Les diplômes que les institutions sont habilitées à délivrer au niveau des grades et des titres rassurent les étudiants et assoient la réputation des établissements dont les formations sont habilitées. D'ailleurs, la liste des formations nationales habilitées est rendue publique chaque année. Cette liste va différencier tacitement les établissements respectant les normes, des établissements « bas de panier ».

Enfin, quelques établissements comme l'INSCAE, l'IST, l'ISCAM, l'UCM, l'ESTIIM', l'ESSCA(l'Ecole Supérieure Sacré-Cœur Antanimena est un établissement supérieur privé de management spécialisé en commerce international, en marketing et en finance) sont de renom car l'opinion que se fait le public sur eux est élogieuse et largement répandue.

A l'instar des autres niveaux d'enseignement, les institutions d'enseignement supérieur sont concentrées massivement dans la capitale. En 2014, l'enseignement supérieur comptait 106 330 étudiants. Les six universités publiques comptaient au total 66 727 étudiants ; l'Université d'Antananarivo à elle seule comptait 44 % (29 358 étudiants) d'entre eux. Les institutions supérieures privées comptaient dans l'ensemble quelques 27597 étudiants.

Globalement, le système d'enseignement supérieur de Madagascar produit encore actuellement un nombre extrêmement réduit de diplômés dans le supérieur.

4. Méthodologie

Nous avons choisi des échantillons d'élèves se trouvant à Antananarivo en classe de terminale pour l'année scolaire 2016-2017 (élèves T) et des étudiants inscrits en première année de l'année universitaire 2017-2018 (étudiants L1). Le recueil des données a été réalisé par questionnaire et par entretien. Rappelons que l'étude présentée ici vise à repérer les raisons du choix d'orientation à l'entrée à l'université publique vs à l'entrée dans un établissement privé. Principalement, nous nous sommes intéressés aux facteurs (sociodémographiques, parcours...) pris en considération et aux raisons du choix de formation, aux attentes vis-à-vis de l'établissement et aux modalités du rapport à l'apprendre dont particulièrement la représentation du diplôme.

La recherche se fait en deux étapes :

➤ La première étape consiste en une enquête par questionnaire administré à 2050 élèves en classe de terminale de l'année scolaire 2016-2017 constituant l'échantillon dénommé « élèves T ». L'approche choisie, en concordance avec la dimension exploratoire de cette première étape, est essentiellement inductive dans le but de tirer les tendances possibles des réponses. Le questionnaire comporte aussi bien des questions fermées comme : « voulez-vous continuer vos études après le baccalauréat ? » et dont les réponses doivent correspondre à l'un des choix suivants : oui, non, ou je ne sais pas, que des questions semi-ouvertes comme « Où est-ce que vous allez continuer vous

études supérieures ? » et dont les réponses doivent correspondre à : université publique, ou université privée ou autre à préciser. Cette première enquête consiste aussi à dégager des résultats quantitatifs statistiquement analysables. Ce questionnaire comprend les rubriques principales suivantes : la catégorie socioprofessionnelle de l'individu (représentée par le CSP des parents), le genre, les études du sujet (série en classe de terminale, établissement secondaire d'appartenance), et l'aspiration de l'élève concernant son orientation après le baccalauréat (poursuite des études supérieures ou non, université publique ou établissement supérieur privé, niveaux d'études supérieures visés...) Cette première étape a donc un double objectif : donner des éléments d'éclaircissement sur les tendances des choix d'orientation des bacheliers vis-à-vis de l'enseignement supérieur et apporter des éléments de comparaison susceptibles d'expliquer d'une manière longitudinale les choix d'orientation souhaités avant le baccalauréat et ceux qui sont effectivement pris une fois ce diplôme de baccalauréat obtenu.

Ces élèves de classe de terminale sont issus de 50 établissements scolaires différents (établissements publics, lycées privés, établissements confessionnels). En tout, après décompte, cet échantillon « élèves T » comprend 47% de filles contre 53% de garçons (Tableau 1). 75,5% des jeunes qui le composent ont entre 16 et 20 ans (12% ont moins de 16 ans et 11% plus de 20 ans).

Tableau 1 : Répartition des effectifs de l'échantillon « élèves T » suivant les séries et le type d'établissement fréquenté (Source : Auteur)

	Issus des	Issus des	Répartition		Sous-		
Elèves T	établissements publics	établissements privés	Filles	Garçons	Total	Total	Pourcentage
Série A1	54	82	69	67	136	1365	CC F00/
Série A2	553	676	639	590	1229	1305	66,58%
Série C	57	32	27	62	89	89	4,34%
Série D	312	218	212	318	530	530	25,85%
Baccalauréat technique	44	22	16	50	66	66	3,21%
Total	1020	1030	963	1087	2050	2050	100%
Pourcentage	49,76%	50,24%	49,97%	53,03%	100%	100%	

Les différences les plus importantes qu'on remarque portent sur les effectifs de chaque série au baccalauréat : la série A (Série A1 et Série A2 combinées) est largement représentée (66,58 %), suivie par la série D (25,85 %) ; les séries C (4,34 %), et Technique (3,21 %) sont minoritaires. La population d'étude ainsi constituée répond approximativement à la proportion observée dans la population des candidats au baccalauréat de l'année scolaire 2016-2017 à Antananarivo et grossièrement à celle observée dans la population nationale (Source DSI 2018).

Parmi les parents des jeunes ayant participé à l'enquête, 15,7 % ont fréquenté l'enseignement supérieur, 25,5 % de la population ont continué jusqu'au niveau secondaire,55,8 % se sont arrêtés au cycle d'étude primaire ; et 3 % sont sans instruction. A noter que nous avons pris en considération le diplôme le plus élevé de l'un des deux parents sans distinction de genre (Figure 3).

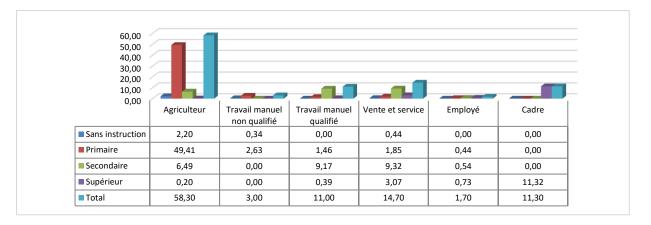


Figure 3: Répartition par niveau d'instruction et activité professionnelle des parents de l'Echantillon « Elèves T » (Source : auteur)

Au niveau des activités professionnelles, parmi les parents, on compte 11,32 % travaillant en tant que cadres supérieurs ou assimilés, 1,7 % d'employés, 14, 7% dans les ventes et services, 11 % en tant que travailleurs manuels qualifiés, 3 % en tant que travailleurs manuels non qualifiés, et 58,3 % s'occupant du secteur agriculture. Les 1,3 % restants sont ceux sur lesquels on ne dispose pas d'information.

La deuxième étape consiste, d'une part à conduire les mêmes enquêtes administrées aux « élèves T » aux « étudiants L1 » pour apprécier les continuités ou changements d'une façon longitudinale sur les choix d'orientation avant et après le baccalauréat en rapport avec les variables sociodémographiques, et d'autre part à mener des entretiens approfondis suivis d'analyse de récits à l'endroit de ces « étudiants L1 » pour creuser de manière qualitative, les raisons du choix de formation, les attentes vis-à-vis de l'université et les modalités du rapport au diplôme et à la l'institution. En effet, pour ces enquêtes et entretiens, 205 étudiants ayant obtenu leur baccalauréat et étant inscrit en L1, pris au hasard parmi les 2050 élèves de l'échantillon « élève T » de départformeront cet échantillon restreint appelé désormais « étudiants L1 ». En fait, ce questionnaire comprend les rubriques principales suivantes : la catégorie socioprofessionnelle de l'individu (représentée par le CSP des parents), le genre, les études du sujet (série en classe de terminale, l'établissement d'origine de l'étudiant, mention obtenue au baccalauréat), et le choix d'orientation effectif de l'étudiant (université publique ou établissement supérieur privé, niveaux d'études supérieurs visés). Tandis que les entretiens semi-dirigés, effectués l'année académique après le baccalauréat, d'une durée moyenne de 30 minutes, sont réalisés pour poursuivre et approfondir de manière qualitative le premier recueil de données. Cet échantillon appelé « étudiant L1 » a été composé en gardant plus ou moins les mêmes tendances de répartitions du premier échantillon suivant quelques critères : 49,26% étudiants issus d'établissements publics et 50,73 % issus d'établissements privés; 46,34 % de filles contre 53,66 % de garçons. (Tableau 2). Ces entretiens individuels sont alors effectués après les résultats des baccalauréats et quelques mois après la clôture des inscriptions à l'entrée en première année des universités publiques et privées, plus précisément après la rentrée universitaire. Ces entretiens ont permis le relevé systématique de données autour des thèmes qui permettent de repérer les raisons du choix d'orientation à l'entrée dans l'université publique ou dans un établissement supérieur privé. Une analyse du récit des étudiants permettrait donc d'éclaircir cette problématique. Plus particulièrement, nous nous sommes intéressées aux raisons du choix de formation, aux attentes vis-à-vis de l'université et aux modalités du rapport au diplôme.

A remarquer que la date d'entrée universitaire est largement différente pour chaque université, établissement et chaque faculté. Si les établissements privés font leur rentrée en général deux mois après les résultats de baccalauréat (les résultats du baccalauréat 2017 ont été promulgués pour Antananarivo le 25 août 2017) soit à la fin de mois d'octobre, les universités publiques effectuent les leurs à partir du mois de mars de l'année suivante avec des décalages de quelques semaines pour les différentes facultés. Ce qui nous a conduit à étaler la période d'entretien jusqu'au mois d'avril.

Etant donné le nombre assez important des étudiants issus des deux séries A1 et A2, nous n'avons pas pu garder la même proportion de l'échantillon « élève T » pour les nouveaux bacheliers alors on a combiné les deux séries en une seule série A pour les décomptes.

Tableau 2 : Répartition des effectifs de l'échantillon « étudiants L1 » suivant les séries et le type d'établissement d'origine

	Issus des	Issus des	Répa	rtition		
Etudiants L1	établissements établissements publics privés		Filles	Garçons	Total	Pourcentage
Série A	60	76	70	66	136	66,34%
Série C	6	3	3	6	9	4,39%
Série D	31	22	20	33	53	25,85%
Baccalauréat technique	4	3	2	5	7	3,41%
Total	101	104	95	110	205	100%
Pourcentage	49,26%	50,73%	46,34%	53,66%	100%	

5. Résultats

Nous proposerons les résultats en trois temps.

Tout d'abord, la première partie rendra compte des résultats concernant les échantillons « élèves T » et présentera les données significatives exploratoires sur les deux groupes « élèves PUB » et « élèves PRI » représentant respectivement les élèves de cet échantillon « élèves T » qui souhaitent intégrer les établissements supérieurs publics, et les élèves de l'échantillon « élèves T » qui aspirent à s'inscrire dans les établissements supérieurs privés après le Baccalauréat.

Ensuite, la deuxième partie, dans un esprit de comparaison avec les résultats sur les « élèves T », et pour une approche longitudinale du choix d'études supérieures avant et après le baccalauréat, exposera les résultats concernant les échantillons « étudiants L1 » et présentera les données significatives sur les deux groupes « étudiants PUB » et « étudiants PRI » représentant respectivement les étudiants de cet échantillon « étudiants L1 » qui ont effectivement intégré les établissements supérieurs publics, et les étudiants qui se sont inscrits dans les établissements supérieurs privés après le Baccalauréat.

Enfin, la troisième partie présentera les résultats obtenus après « les études de discours » des réponses fournies par les « étudiants L1 » lors des entretiens individuels sur les raisons du choix de formation, les attentes vis-à-vis de l'institution et de la filière et les modalités du rapport au diplôme.

5.1. RESULTATS DES ENQUETES EXPLORATOIRES SUR LES « ELEVES T »

> Si on prend comme indicateur le niveau d'activité le plus élevé exercé par l'un des deux parents : trois élèves sur cinq de l'échantillon sont issus de milieux socioéconomiques défavorisés (parents dans l'agriculture ou dans le travail manuel non qualifié). Par ailleurs, un élève sur cinq est dans la classe moyenne (parents dans les ventes et les services) et le cinquième restant vit dans un cadre aisé (parents employés ou cadres).

Si on prend comme indicateur le niveau d'étude le plus élevé atteint par l'un des deux parents : on observe à peu près la même tendance : Trois élèves sur cinq de l'échantillon sont issus de milieux à

un niveau d'instruction primaire. Par contre, un élève sur cinq est dans un entourage parental à niveau moyen d'instruction (secondaire) et le cinquième restant vit dans un milieu parental correspondant à l'enseignement supérieur. Globalement, l'un des deux parents au moins a atteint au plus le niveau primaire. Autrement interprété, ceci fait qu'au minimum, au stade de Baccalauréat, trois élèves sur cinq ont déjà dépassé leurs parents du point de vue du niveau scolaire. Aussi, pour quatre étudiants sur cinq, le diplôme convoité est logiquement de niveau supérieur à celui de leurs parents.

> L'enquête exploratoire a pu fournir des résultats sur les souhaits des élèves T de poursuivre ou non leurs études supérieures après le baccalauréat (Tableau 3).

Tableau 3 : Souhaits des élèves de l'Echantillon « Elèves T » sur la poursuite ou non de leurs études suivant leur série au baccalauréat

		Poursuite des études				Arrêt des études			
Série	Elèves T	Effectif (T1)	% Total Elève T	% Total Effectif	% Série	Effectif	% Total Elève T	% Total Effectif	% Série
Α	1365	1062	51,80	63,18	77,80	303	14,78	82,11	22,20
С	89	81	3,95	4,82	91,01	8	0,39	2,17	8,99
D	530	483	23,56	28,73	91,13	47	2,29	12,74	8,87
Technique	66	55	2,68	3,27	83,33	11	0,54	2,98	16,67
Total	2050	1681	82,00	-	_	369	18,00	-	-

82 % des élèves (soit 1681 personnes), appelés désormais « Elèves T1 », ont déclaré vouloir poursuivre leurs études après le baccalauréat. Pour les 18 % restants, 14 % déclarent qu'ils vont s'arrêter après le baccalauréat, 4 % ne savent pas encore ce qu'ils vont faire après le baccalauréat. En termes de pourcentage par série, les plus nombreux à choisir de continuer leurs études sont lesélèves de la série D (91,13 %). Aussi, 91,01 % des élèves appartenant à la série C aspirent également aux études supérieures après le baccalauréat pour 83,33 % élèves de la série technique. Certes, les élèves de la série A sont nombreux mais 77,80 % d'entre eux uniquement souhaitent continuer leurs études supérieures.

➤ En ce qui concerne la répartition des élèves T1 suivant leurs aspirations de continuer leurs études supérieures, il a été constaté qu'ils sont beaucoup plus nombreux ceux qui veulent étudier dans les institutions publiques (60,26 %) que ceux dans les établissements privés (39,74 %).

Tableau 4 : Pourcentage des élèves T1 suivant leur souhait d'intégrer les établissements publics ou les établissements privés suivant leur série au baccalauréat

Série		SOUHAIT PUBLIC SOUHAIT PRIVE				TOTAL	
Elèves T1	Effectif	% Effectif T1	% Série	Effectif	% Effectif T1	% Série	TOTAL
Série A	586	34,86	55,18	476	28,32	44,82	1062
Série C	67	3,99	82,72	14	0,83	17,28	81
Série D	317	18,86	65,63	166	9,88	34,37	483
Série Technique	43	2,56	78,18	12	0,71	21,82	55
TOTAL	1013	60,26		668	39,74		1681

➤ L'enquête exploratoire a pu fournir également des résultats des tests de dépendance des variables étudiées avec le choix de poursuite des études dans un établissement public ou privé des élèves de l'échantillon « élèves T1 ». La variable « choix d'orientation vers les institutions publiques ou bien vers les établissements privés » a été testée sur quatre variables indépendantes à savoir : Catégories socio-professionnelles (CSP), séries, sexes, établissements d'origine, pour évaluer leur relation de dépendance. Le tableau récapitulatif des tests de dépendance suivant (tableau 4) résume les résultats : il y a dépendance du choix d'orientation avec la CSP, la série et l'établissement d'origine. Par contre, on n'a pas observé de dépendance du choix avec le sexe.

Tableau 5 : Tableau récapitulatif des tests de dépendance des variables étudiées avec le choix de poursuite des études dans un établissement public ou privé des élèves de l'échantillon «Elèves T1»

97.48	5	1.79E-19	11.07	Oui
1.40	1	2.36E-01	3.84	Non
41.70	3	4.64E-09	7.81	Oui
707.06	1	2.68E-156	3.84	Oui

- > Concernant la relation entre la CSP d'un parent et le choix de poursuite des études dans l'enseignement supérieur public ou privé après le baccalauréat, il a été trouvé qu'il existe une dépendance entre les variables, prouvée par le test de Khi-deux (Tableau 5). Les résultats obtenus ont montré que plus la CSP est élevée, plus le choix des étudiants s'oriente vers les établissements privés. Plus précisément, la catégorie des « cadres » envoie fréquemment leurs enfants dans les établissements privés plutôt que dans les établissements publics.
- > Les résultats présentés dans le tableau 5 montrent qu'il n'y a pas de dépendance entre le sexe et les choix d'orientation vers les institutions supérieures publiques ou vers les établissements supérieurs privés.Le test de Khi-deux (χ2 : 1,40) entre les variables sexe et souhaits de continuer les études supérieures soit dans les institutions publiques soit dans les institutions privées a démontré une indépendance.
- L'analyse par série des choix d'orientation des élèves T1 pour l'enseignement supérieur public ou pour l'enseignement supérieur privé a présenté un Khi-deux de 41,70 rejetant l'hypothèse d'indépendance H0 et confirmant la dépendance des choix d'orientation avec les séries (Tableau 5). Il est à préciser que notre étude a pu donner les résultats suivants : parmi ces élèves qui veulent continuer, la majorité (60,26 %) veulent étudier dans les universités publiques contre 39,74 % pour les établissements privés. Si 82,72 % des élèves de la série C et 78, 18 % des élèves de la série Technique qui veulent continuer leurs études après le baccalauréat souhaitent s'inscrire dans les universités publiques, les élèves de la série A sont plus divisés entre 55,18 % pour le public et 44,82 % pour le privé. De même, il y a65,63 % des élèves de la série D voulant étudier après le diplôme de baccalauréat qui voudraient bien le faire dans les universités publiques.
- ➤ Le résultat obtenu à partir de l'analyse de dépendance entre la variable établissement d'origine et le choix d'orientation en études supérieures publiques ou privées par le test de Khi-deux est de 707,06 avec un degré de liberté de 1 et un p-value de 2,68E-156, pour une valeur critique de 3,84 (Tableau 5).D'après ce résultat, il existe une relation de dépendance entre les établissements d'origine des élèves répartis en deux groupes (public et privé) et leurs aspirations de poursuivre leurs études au niveau supérieur soit dans le secteur public soit dans le secteur privé. La plupart des élèves issus du public veulent continuer dans la même voie avec quand même 12,5 % d'entre eux voulant aller dans les établissements privés après le baccalauréat. En revanche, 23,28 % des élèves des établissements secondaires privés souhaitent continuer leurs études supérieures dans le public. Ce qui représente un taux de transfert beaucoup plus élevé que celui des élèves d'origine publique.
- > Le tableau 6 présente les résultats de l'analyse sur le prolongement des études supérieures souhaité par les élèves T1.

Tableau 6 : Niveau de diplômes souhaités des élèves de l'échantillon élèves T1 qui veulent poursuivre leurs études

Série des Elèves T1	Poursuite jusqu'en L2	Poursuite jusqu'en L3	Poursuite jusqu'en M1	Poursuite jusqu'en M2	Poursuite jusqu'au Doctorat	TOTAL
Α	6,03	22,03	27,97	30,98	12,99	100,00
С	13,58	22,22	0,00	56,79	7,41	100,00
D	14,49	20,91	9,94	42,03	12,63	100,00
Technique	32,73	18,18	0,00	47,27	1,82	100,00
TOTAL	9,70	21,59	20,52	35,93	12,25	100,00

Sur les 1681 élèves qui veulent poursuivre leurs études au niveau supérieur, la majorité, soit 35,93 % aspirent aller jusqu'en cinquième année (M2), 20,52 % souhaitent aller en quatrième année (M1), 21,59 % veulent décrocher uniquement leur diplôme de Licence (L3), et 9,7 % veulent s'arrêter en deuxième année (L2) (Il est à remarquer que 32,73% des élèves de la série technique choisissent de s'arrêter en L2). Tandis que 12,25 % souhaitent arriver jusqu'au diplôme de doctorat.

13 % des élèves de la classe littéraire (série A) voulant continuer leurs études supérieures souhaitent arriver jusqu' au doctorat et il n'y a que 1,82 % des élèves en classe de terminale technique ayant répondu positivement à propos de leur volonté de continuer leurs études supérieures qui voudraient faire leur doctorat. 12,63 % pour la série D et seulement 7,41 % pour la série C.

5.2. RESULTATS DES ENQUETES SUR LES « ETUDIANTS L1 »

> Que ce soit pour la population Publique (étudiants PUB) ou pour la Population Privée (étudiant PRI), le niveau d'étude le plus élevé atteint par l'un des deux parents (père ou mère) est majoritairement égal ou inférieur au niveau primaire.



Figure 4: Répartition par niveau d'instruction et activité professionnelle des parents des étudiants L1 (Source: auteur)

Ces résultats nous montrent aussi que, dans la majorité des cas, le niveau d'étude atteint à ce stade par un sujet appartenant à l'échantillon « étudiants L1 », est supérieur à celui de l'un de ses parents le plus instruit, sauf pour 10 % (Figure 4).

> La répartition des étudiants L1 dans les institutions publiques et dans les établissements privés est présentée dans le tableau 7 ci-dessous.

Tableau 7 : Pourcentage des étudiants L1 dans les établissements publics et privés suivant leur série au baccalauréat

Série / Etudiant L1	Etudiants L1	Etablissement public			Etablissement privé			
		Effectif	% L1	% série	Effectif	% L1	% série	
Série A	141	87	42,44	61,70	54	26,34	38,30	
Série C	7	5	2,44	71,43	2	0,98	28,57	
Série D	49	43	20,98	87,76	6	2,93	12,24	
Série Technique	8	7	3,41	87,50	1	0,49	12,50	
TOTAL	205	142	69,27	-	63	30,73	-	

Les 205 étudiants inscrits en L1 (première année) sont répartis comme suit : 69,27 % étudient dans les institutions publiques et 30,73 % ont choisi les établissements supérieurs privés. Donc par rapport aux aspirations en classe de terminale (60,26 % pour les universités publiques), en termes de proportion, il y a plus d'étudiants que prévu dans les universités publiques.

Parmi ces étudiants qui sont inscrits en L1, les élèves de la série A sont divisés entre 61,70 % pour le public et 38,30 % pour le privé. Proportionnellement, par rapport aux souhaits en classe de terminale

A, il y a beaucoup plus d'étudiants de la série littéraire qui ont choisi effectivement d'étudier à l'université publique que prévu. De même, avec les 87,50 % inscrits en L1 il y a plus d'étudiants de baccalauréat technique que prévu (78,18 %) dans les institutions supérieures publiques. Par ailleurs, 87,50 % des élèves de la série D sont inscrits dans les universités publiques, s'ils étaient 91,13 % à exprimer le souhait d'y intégrer avant le baccalauréat. Aussi, 5 élèves sur 7 de la série C se sont inscrits dans les établissements publics. Autrement dit, il y a eu changement d'orientation de la part des élèves après le baccalauréat.

La variable « choix d'orientation vers les institutions publiques ou bien vers les établissements privés » pour les 205 étudiants L1, inscrits en première année, a été testée sur cinq variables indépendantes à savoir : Catégories socio-professionnelles (CSP), séries, sexes, établissements d'origine, mentions, pour évaluer leur relation de dépendance. Le tableau 8 récapitulatif des tests de dépendance résume les résultats : il y a dépendance du choix d'orientation avec la CSP, la série et l'établissement d'origine. Par contre, on n'a pas observé de dépendance du choix avec le sexe, et la dépendance entre la mention et le choix d'orientation n'a été que partiellement appréciée. Ce tableau confirme aussi les tendances déjà constatées dans les résultats obtenus à partir des enquêtes administrées aux 2050 élèves avant le baccalauréat.

Tableau 8 : Tableau récapitulatif des tests de dépendance des variables étudiées avec la poursuite des études dans un établissement public ou privé des étudiants L1

47.68	5	4.13E-09	11.07	Oui
1.62	1	2.03E-01	3.84	Non
Test non valide				
12.92	3	4.80E-03	7.81	Oui
44.53	1	2.50E-11	3.84	Oui

- > Le tableau 8 montre la répartition des étudiants L1 dans les établissements publics et privés suivant les secteurs d'activité des parents.
- > Les individus qui composent les deux groupes, à savoir « étudiants PUB » et « étudiants PRI », à notre disposition sont issus de milieux socioprofessionnels différents. La plupart des étudiants socio-professionnellement défavorisés étudient dans le public. Ceux qui sont issus de familles moyennes et des familles aisées ont choisi les établissements privés, ce qui représente la même tendance observée sur les « élèves T ». On observe chez nos deux populations des différences socio biographiques importantes.En termes de pourcentage, on constate une relation directe entre le CSP et le choix effectif d'orientation dans le public ou dans le privé des « étudiants L1 » (χ2 : 47,68). On retrouve toutes les catégories socio-professionnelles dans les deux populations. Néanmoins, on remarque beaucoup plus d'élèves issus de familles aisées dans les établissements supérieurs privés (71,43 % des cadres).
- > Aucune relation n'est trouvée entre la variable « sexe » et la variable dépendante « choix d'orientation » (Tableau 8).
- > L'analyse par série des choix d'orientation des étudiants L1 pour l'enseignement supérieur public ou pour l'enseignement supérieur privé a présenté un Khi-deux de 12,92 rejetant l'hypothèse d'indépendance H0 et confirmant la dépendance des choix d'orientation avec les séries. Ces résultats vont dans le même sens que ceux obtenus des analyses effectuées sur les élèves T.
- Concernant la relation de dépendance entre les établissements d'origine des étudiants déjà inscrits en première année de l'enseignement supérieur répartis en deux groupes (public et privé) et leurs décisions de poursuivre leurs études au niveau supérieur soit dans le secteur public soit dans le secteur privé, il a été constaté par le test de Khi-deux (44,53) que les deux variables sont dépendantes. 91,09 % des élèves issus du public sont devenus des étudiants dans les institutions

supérieures publiques ; ils étaient 87,50 % à aspirer à étudier dans le public avant le baccalauréat. En revanche, 48,08 % des élèves issus des établissements secondaires privés continuent effectivement leurs études supérieures dans le public. Ils étaient 23,28 % à le souhaiter avant le baccalauréat. Ce qui représente une différence de 25 % représentant un transfert vers le public très élevé.

➤ Le tableau 9 résume la répartition des étudiants L1 inscrits en première année au niveau des institutions supérieures publiques et des établissements supérieurs privés suivant les mentions qu'ils ont obtenu au baccalauréat. Le test de Khi-deux pour vérifier la relation de dépendance n'ayant pas été valide car plus de 20 % des cases admettent des effectifs théoriques inférieurs à 5, l'analyse des résultats a été faite sur simple appréciation des chiffres.

Etablissement public Etablissement privé Mention / Etudiant L1 **Total** Mention Très bien 2 0 2 Mention Bien 6 2 8 Mention Assez-bien 18 9 27 52 168 Mention passable 116 TOTAL 142 63 205

Tableau 9: Mention des étudiants L1

En ce qui concerne la mention au baccalauréat, on observe une surreprésentation de la mention « passable » au niveau des établissements privés par rapport aux institutions publiques. Dans l'ensemble, on retrouve 6 étudiants avec mention « bien » dans l'enseignement supérieur public contre 2 seulement dans le privé. De même, pour la mention « très bien », 2 étudiants se retrouvent dans le public s'il n'y en a aucun dans le privé. Pour la mention « assez bien », il y a deux fois plus d'étudiants titulaires de cette mention dans le public que dans le privé. Aussi, la logique est respectée puisque l'entrée dans les facultés publiques se fait sur dossier, ce qui privilégie les meilleurs.

Le tableau 10 explique les aspirations des étudiants en L1 de poursuivre leurs études de L2 jusqu'en doctorat. Il est à noter que sur les 205 étudiants inscrits en première année, la plupart (41, 46 %) aspirent aller jusqu'en cinquième année (M2), (proportionnellement, 35,93 % ont manifesté ce désir en classe de terminale); 5,45 % souhaitent aller en quatrième année (M1), (20,52 % avant le baccalauréat); 27, 32 % veulent décrocher uniquement leur diplôme de Licence (L3), (21,59 % avant le baccalauréat); et 6,3 % seulement veulent décrocher endeuxième année (L2) s'ils étaient 9,7 % à le vouloir en classe de terminale De 12,25 % avant le baccalauréat à 19,02 % une fois inscrits en L1, le pourcentage des étudiants qui souhaitent arriver jusqu'au diplôme de doctorat a augmenté.

La majorité des étudiants qui sont inscrits en L1 étaient de la série A (66,34 %), 25,85 % appartenaient à la série D, 4,39 % effectivement inscrits étaient de la série C, et les 3,41 % restant sont issus de la série technique.

Tableau 10 : Niveau de diplômes souhaités des étudiants L1 par rapport à chaque série au baccalauréat

Série	Poursuite jusqu'en	Poursuite jusqu'en	Poursuite jusqu'en	Poursuite jusqu'en	Poursuite jusqu'au	TOTAL
Serie	L2	L3	M1	M2	Doctorat	IOIAL
Α	4,41	29,41	7,35	38,97	19,85	100,00
С	0,00	11,11	0,00	55,56	33,33	100,00
D	11,32	24,53	3,77	43,40	16,98	100,00
Technique	14,29	28,57	0,00	57,14	0,00	100,00
TOTAL	6,34	27,32	5,85	41,46	19,02	100,00

Respectivement, 33,33 % des étudiants ayant eu leur baccalauréat de la série C et inscrits en L1, 19,85 % des étudiants ayant eu leur baccalauréat de la série A et inscrits en L1, 16,98 % des étudiants ayant obtenu leur baccalauréat de la série D et inscrits en L1 souhaitent arriver jusqu' au doctorat. Par contre, aucun des étudiants de la série technique inscrits en L1 ne veut poursuivre ses études jusqu'au niveau du doctorat.

5.3. RESULTATS DES ANALYSES DE RECITS DES « ETUDIANTS L1 »

Après le relevé des réponses à quelques questions ouvertes, telles que : « Pourquoi avez-vous choisi d'étudier dans cet établissement ? Comment avez-vous procédé pour faire ce choix ? Jusqu'à quel diplôme pensez-vous aller ? Qu'attendez-vous de votre formation ? Qu'espérez-vous obtenir avec votre diplôme ?... », administrées lors d'entretien de 30 minutes à chaque étudiant, et l'analyse de leurs discours argumentatif, nous avons pu identifier quelques items regroupant les raisons qui poussent les étudiants à s'inscrire dans une formation supérieure donnée : Projet personnel (aspiration professionnelle, recherche de statut social), Intérêt intellectuel pour le contenu de la formation et le domaine d'étude, Intérêt pour le diplôme, Représentation de l'établissement (réputation, réseau social, structure et encadrement), Contraintes (échec lors de concours d'accès, niveau intellectuel faible, contexte social et familial), Coût (coût de la formation, recherche de rentabilité), Equilibre entre risque et chance (minimiser les risques et maximiser les chances).

Ces items sont présents dans les réponses des étudiants à des degrés très différents (Figure 5). Force est de constater que le projet personnel constitue le facteur de prise de décision le plus important. 181 étudiants sur 205 ont avancé cette raison. La plupart des étudiants accordent de l'importance au diplôme dans le choix d'orientation, ils sont 175 à l'évoquer. Il est remarqué qu'en moyenne, toutes formations confondues, l'intérêt intellectuel pour le contenu des études est aussi l'une des raisons les plus souvent évoquées par l'ensemble des étudiants L1 pour le choix de leur formation (125 étudiants ont mentionné cette raison). Le coût vient ensuite (ils sont 107 à l'évoquer), mais l'importance relative donnée à cet item est significativement différente selon la voie choisie (institution supérieure publique ou établissement supérieur privé). Ceux qui intègrent un établissement privé privilégient surtout, par un processus d'investissement, la « rentabilité » future de leur formation sur le marché du travail. À l'opposé, ceux qui se dirigent vers un établissement public, et ayant évoqué cet item, le font le plus souvent pour contourner les coûts de formations exigés dans le privé. Les contraintes sont mentionnées par 70 étudiants PUB (sur 142) et par 20 étudiants PRI (sur 63).

L'importance accordée à l'item : « équilibre entre risque et chance » est significativement différente selon l'orientation choisie. Les étudiants PRI l'ayant évoqué(au nombre de 55) ont choisi d'intégrer les établissements supérieurs privés dans le but de minimiser le risque d'échec, et de minimiser la perte du temps tandis que les étudiants PUB (32) ayant choisi de suivre des formations dans les établissements supérieurs publics le font pour minimiser le risque de perte d'argent. Une partie d'entre eux demeure dans l'incertitude face aux risques de ne pas atteindre leurs objectifs.

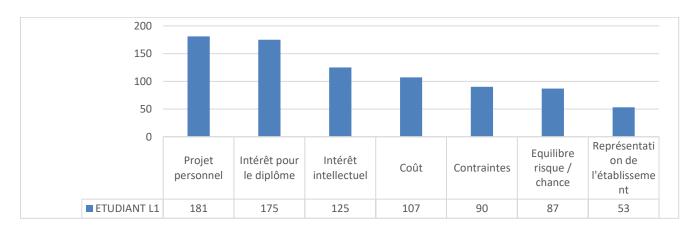


Figure 5 : Répartition des items invoqués par les étudiants L1 dans les récits. (Source : auteur)

Les déterminants liés à la représentation de l'établissement (réputation, réseau social, structure et encadrement) sont cités par 42 étudiants PRI et 11 étudiants PUB.

D'autres facteurs de choix d'orientation dans les études supérieures, trop minoritaires en nombre (et non en valeur) ont été aussi décelés dans les récits des étudiants interviewés que nous avons préféré ne pas rapporter dans cet article (exemple : Pour rompre avec les disciplines étudiées jusque-là (évoqué par un étudiant), pour repousser le moment de l'insertion professionnelle (évoqué par un étudiant), ...). Le choix de poursuivre les études au-delà du bac+3 est motivé par des raisons d'ordre économique et social. Les attentes vis-à-vis du diplôme sont surtout axées sur les gains économiques et financiers qui seraient obtenus dans le futur, et sur le statut social qui serait acquis par la profession future.

6.Discussion

Dans cette étude, nous nous sommes intéressés aux raisons du choix d'orientation des étudiants vers les institutions supérieures publiques ou vers les établissements supérieurs privés.

Mais tout d'abord, il a été vérifié que dans l'ensemble, sans distinction d'établissements à intégrer, nombreux sont les élèves qui aspirent à continuer leurs études supérieures après le baccalauréat (82% des élèves de la classe de Terminale interrogés). Ce premier résultat est certes exploitable, mais il ne renseigne pas sur les raisons argumentées des sujets à choisir telle ou telle orientation. En effet, nous nous sommes limités à ce premier stade à une analyse exploratoire quantitative des choix d'orientation des élèves. Les questions standardisées propres à l'approche quantitative rendent difficile de caractériser en finesse les véritables raisons des choix des élèves.

Le prolongement de ces résultats quantitatifs de cette recherche par le recours à une approche qualitative a permis de mieux saisir la problématique de savoir les raisons du choix d'orientation des étudiants vers les institutions supérieures publiques ou vers les établissements supérieurs privés.

Premièrement, nous avons pu constater que, en concordance avec les résultats obtenus par Draelants (2013), l'établissement d'origine a un effet sur les aspirations d'étude supérieure de l'individu. Nos résultats permettent de confirmer que le choix de continuer les études supérieures au niveau des institutions privées est déterminé par un parcours scolaire déjà enraciné au niveau secondaire dans le privé. Les étudiants ayant fréquenté les études secondaires dans les lycées privés ont bénéficié de meilleure qualité d'enseignement que celui de leurs homologues des institutions publiques leur permettant d'avoir un bon niveau et de réussir les examens (entre autres le diplôme de baccalauréat) et veulent continuer dans ce sens en intégrant les institutions supérieures privées qu'ils pensent être meilleurs. Evidemment, les deux populations d'étudiants L1 « étudiants PRI et étudiants PUB » auront à traverser une période d'« affiliation » (Coulon, 1997) assez complexe car leur rapport aux savoirs est bouleversé par l'ampleur des champs intellectuels abordés mais aussi par la nécessité d'une pensée plus holistique, et leur milieu d'apprentissage accuse un changement structurel important. Mais en choisissant un établissement supérieur privé, avec une structure institutionnelle assez modeste (entre 100 et 500 étudiants par établissement), les étudiants s'engagent dans une formation proche du secondaire, en matière d'encadrement et de proximité aux personnels enseignants et administratifs.

En revanche, les étudiants qui ont choisi d'intégrer l'université publique seront confrontés à des règles institutionnelles nouvelles et complexes. En cela, l'affiliation institutionnelle peut être plus difficile, notamment pour ceux qui ont obtenu un baccalauréat série A et ayant intégré la filière

Droit : ils sont des milliers en L1 à suivre des cours magistraux dans un espace où le nombre de places est insuffisant pour contenir tous les étudiants.

Paradoxalement, les étudiants issus des séries scientifiques (C, D) ont une perception plus positive de leur valeur scolaire par rapport aux étudiants des séries littéraires et intègrent volontairement les écoles et facultés des universités publiques. Cela peut entraîner une certaine « autosélection » (Chevaillier, Landrier, et Nakhili, 2009) et influer sur le type de baccalauréat préparé (d'où les différences de séries observées entre les étudiants de l'enseignement privé et d'université) et les études supérieures envisagées. Cette « autosélection positive » expliquerait le sens accordé au projet personnel dans les trajectoires scolaires et dans la réussite dans le supérieur. Par ailleurs, un étudiant, de bon niveau, et possédant une mention assez élevée (assez bien et plus) s'engage plus facilement dans des filières sélectives des universités publiques, de surcroît s'il possède un baccalauréat scientifique (Rousset et Rossi-Neves, 2014). C'est pourquoi dans notre étude, des élèves avec mention issus d'établissements secondaires privés se sont transférés volontairement dans les institutions publiques car ils s'y intègrent plus facilement que ceux de niveau modeste. Mais cette « autosélection », d'une façon paradoxale encore, peut se manifester à la suite de contrainte. En effet, certaines recherches tendent à montrer que dans un système scolaire, les décisions d'orientation se prennent, pour l'essentiel, en fonction des résultats scolaires et non en fonction des goûts ou des intérêts (Berthelot, 1993; Boutinet, 1999; Dumora, 2001; Duru-Bellat, 1988; Duru-Bellat, Jarousse et Solaux, 1997). Dès le secondaire, l'orientation progressive des élèves se réalise en effet par une série de renoncements et de choix négatifs générés par l'échec ou par l'apparition de difficultés scolaires qui leur ferment graduellement l'accès aux filières réputées « nobles » (Biémar, Philippe et Romainville, 2003). Le choix d'études supérieures fait, lui aussi, l'objet de processus d'autosélection par contraintes ou d'« autosélection négative »: l'élève de terminale renonce à certaines aspirations selon la probabilité qu'il s'accorde de réussir dans telle ou telle formation du supérieur, compte tenu de ce qu'il perçoit de ses compétences. C'est pourquoi, nous avons pu constater dans notre étude des élèves quise sont imposé le choix de continuer leurs études supérieures dans le privé par peur d'échec dans le cursus public exigeant plus d'autonomie et d'autodiscipline. Ensuite, le choix de l'enseignement supérieur privé est déterminé par une origine socio-professionnelle plus favorisée que celle de leurs homologues de l'université. Ceci s'est confirmé aussi bien au niveau des aspirations des « élèves T » qu'au niveau des choix effectifs des « étudiants L1 ». Cela illustre bien à quel point les enfants, issus des professions intermédiaires et supérieures (ventes et services, employés, et cadres), ont investi les établissements privés (Erlich, 1998). Cela confirme également le concept de « stratégie » (Boudon, 1973 ; Lucas, 2001) selon lequel, pour conserver leur statut privilégié, les groupes les plus favorisés adoptent des stratégies « qualitatives » et assurent leur avenir en investissant dans des formations certes couteuses mais assez courtes dans la durée et garantissant un avenir professionnel probant.

Aussi, les étudiants à niveau de vie aisé investissent les filières spécifiques (aéronautiques, communication, finance et comptabilité, ...), présentes surtout dans la sphère des établissements supérieurs privés de renom, jugées plus rentables, dont les groupes moins favorisés seront exclus (Arum, Gamoran, et Shavit, 2007). On parle d'un « embourgeoisement » des filières du supérieur, avec un recrutement social des filières les plus prestigieuses et des filières courtes (Albouy et Tavan, 2007) non investies par leurs homologues moins bien placés. Ce phénomène peut aussi s'expliquer par les approches théoriques d'habitus de Bourdieu et Passeron qui soulignent que chaque classe sociale se caractérise par un habitus de classe dans le sens où les goûts, loin d'être l'expression d'un libre choix personnel sont en fait socialement définis par un habitus de classe. Les goûts des classes

populaires sont placés, sous le signe de la nécessité (choix de ce qui est pratique ; choix contraints par l'insuffisance de ressources) alors que ceux des classes moyennes témoignent d'un souci de paraître, les goûts des classes supérieures s'attachant à marquer leur distinction (Bourdieu et Passeron, 1964). Alors dans notre étude, des étudiants à niveau de vie aisé s'orientent naturellement vers les universités privées couteuses mais de prestige par soucis de distinction.

Même si nos résultats montrent que la majorité des étudiants de milieux moins favorisés intègrent des établissements publics, la présence non négligeable d'étudiants de la catégorie socio-professionnelle défavorisée dans les établissements privés s'explique par plusieurs raisons :

Par contraintes, ils n'ont pas pu accéder aux universités publiques car ils n'ont pas eu de bons résultats au baccalauréat. En effet, les titulaires de mentions « Très bien, Bien et assez bien » sont prioritaires lors des sélections de dossier à l'entrée de certaines facultés publiques (cas de la faculté des sciences et de la faculté de médecine). Cette modalité d'accès dans ces départements ou facultés au niveau de l'université publique privilégie les meilleurs au baccalauréat et sollicite la candidature massive les titulaires de moyennes de notes au baccalauréat supérieures à 12/20. Et ceux qui n'ont pas eu de mention conséquente au baccalauréat n'ont alors le choix que de s'inscrire dans le privé.

Par contraintes encore, ils ont dû s'inscrire dans les universités privées car ils ont échoué aux examens ou concours d'entrée au niveau des institutions publiques. En effet, malgré de bons résultats au baccalauréat, les examens ou concours d'entrée remettent les candidats sur le même niveau de départ (starting-block). Ceux qui échouent sont alors dans la contrainte de trouver d'autres alternatives et se rabattre sur leur deuxième ou troisième choix de filière dans les autres facultés publiques ou se réorienter carrément dans le privé.

La ruée vers la fonction publique est une raison de quête de diplôme. En effet, il est dans l'esprit des familles malgaches depuis des générations qu'occuper un emploi surtout en tant que cadre dans la fonction publique représente une situation socio-professionnelle stable. Et comme souvent, la règle de principe de recrutement des fonctionnaires est celle des concours (règle souvent bafouée, ce qui a été décrié virulemment par Mireille RAZAFINDRAKOTO et François ROUBAUD dans leur article « 20 ans de réforme de la Fonction Publique à Madagascar » (2001)), conditionnée par la possession d'un diplôme bien défini et par des critères d'âges, les candidats sont dans l'obligation de suivre des formations supérieures diplômantes, habilitée par l'Etat et dont les diplômes sont reconnus par les administrations publiques (article 17 et article 18 de la loi 2003-011 portant statut général des fonctionnaires du 3 Septembre 2003)

Aussi, comme Erlich et al. (2000) l'ont bien montré, les étudiants d'origine modeste développent davantage un rapport utilitariste aux études universitaires : c'est l'utilité sociale du diplôme, sa capacité à assurer une insertion professionnelle et donc socioéconomique qui prédomine sur le rapport au savoir, considéré dans ses dimensions culturelle et intellectuelle. Cette recherche de rentabilité future, précisée aussi dans les notions économiques de capital humain de Becker et renforcée par les concepts sociologiques de capital culturel et d'habitus chez Bourdieu et Passeron (1964) converge avec les résultats obtenus dans notre étude. Les plus diplômés ont de plus fortes capacités productives par l'accumulation de capital et trouveront facilement du travail, tandis que les moins diplômés à cause de leur faible capacité productive auront plus de difficulté à en trouver. Une forte productivité sera ainsi récompensée par une facilité d'insertion dans l'emploi, accompagné d'une rémunération plus élevée et d'un statut social élevé. Toujours est-il que les concepts de coût et d'investissement retrouvent tout leur sens dans le choix d'orientation des étudiants dans l'enseignement supérieur. Le choix des étudiants d'investir dans une formation supérieure privée payante est motivé par les avantages qu'ils espèrent retirer de cet investissement. L'idée centrale est

qu'ils renoncent à un revenu présent pour faire des études, dans l'espoir d'obtenir plus de bénéfices dans le futur. Il peut s'agir d'avantages purement économiques quand l'individu espère accroitre sa productivité et donc son potentiel de gain avec les connaissances et les compétences acquises et le diplôme obtenu. C'est une notion microéconomique relative à un investissement dans une recherche de rentabilité. Becker (1975) a montré qu'il y a bien un investissement des ménages dans leur formation : plus précisément, il y a un arbitrage individuel entre les bénéfices attendus des années d'éducation et les coûts qu'elles impliquent. Ces coûts sont de deux ordres : les coûts directs, liés au financement de la formation, et les coûts d'opportunité, provenant du fait que les années de formation sont autant d'années non travaillées et donc non rémunérées pour l'individu.

Cette notion d'investissement en capital humain retrouvée dans les théories économiques de Becker est accentuée également par des avantages psychosociologiques par rapport à ce que représente le diplôme dans la société. La notion de capital humain (plus précisément de capital culturel) de la discipline sociologique vient donc s'ajouter aux concepts économiques pour expliquer théoriquement les choix d'orientation des sujets en classe de première année de l'enseignement supérieur. On peut retenir conjointement les deux principales théories proposées par l'économiste Becker et les sociologues Bourdieu et Jean-Claude Passeron pour expliquer la valeur d'un diplôme : Celle du capital humain qui permet d'accroître la productivité et la rémunération de l'individu et de contribuer à le distinguer dans une classe sociale dominante et à en faire une ressource rare.

De plus, ils ont une vision utilitariste du diplôme préparé, en matière de débouchés professionnels et comme tremplin valorisant et sécurisant en vue d'une poursuite d'études. Aussi, ils choisissent les formations supérieures privées parce qu'elles sont considérées comme « plus professionnalisantes ». Par ailleurs, la représentation des étudiants de leurs établissements de formations diffère dans la structure, dans la valeur et dans la vocation institutionnelle.

Par la relation de proximité qui existe entre les établissements privés de formation supérieure et le milieu professionnel, par leur encadrement plus individualisé matérialisé par une proximité plus étroite entre l'enseignant et l'étudiant (un nombre limité d'étudiants pour un enseignant), par leur formation plus pragmatique (l'enseignant est certes recruté pour son niveau académique mais à la différence des universités publiques, il est aussi recruté pour son expérience professionnelle, et il n'est pas rare de voir des directeurs d'entreprises, des hauts responsables dans les administrations publiques (magistrats, experts comptables,...) apporter leur expertises et assurer des cours), par leur formation plus stable et régulière (non interrompue par des grèves presque tous les ans comme dans l'enseignement supérieur public), les étudiants y sont plus en sécurité en termes d'investissement avec un espoir d'une rentabilité (insertion professionnelle future garantie, salaire acceptable, temps de recherche du premier emploi relativement court) appréciable.

Les « étudiants PRI » ont choisi leurs établissements privés pour leur encadrement. Dans la formation privée, on parle d'orientation « professionnelle », avec des filières plus spécifiques qui répondent directement au besoin du milieu professionnel (Guichard et Huteau, 2007), avec des attentes fortement appliquées, des objectifs pédagogiques orientés « pratique professionnelle » appuyés par des projets, des stages, des mémoires professionnels et de nombreuses techniques, bien encadrés. Par contre dans la formation supérieure publique, les étudiants sont dans un cadre plus « généraliste », plus « académique » que l'on peut parler d'orientation « scolaire » (Guichard et Huteau, 2007) avec très peu d'encadrements personnalisés et peu d'attentes professionnelles.

Les étudiants PRI sont dans l'attente d'une présentation d'un savoir qui fait davantage appel à leur future pratique professionnelle, on parle de « pratique cible » (Rey et al., 2005). À l'inverse, pour les étudiants PUB, le savoir dans son contenu est digne d'intérêt pour lui-même.

7.Conclusion

Les résultats de cette recherche nous permettent donc d'affirmer que les choix d'orientation en enseignement supérieur privé ou à l'université publique après le Baccalauréat ne sont pas seulement liés à une origine sociale ou au volume du capital culturel détenu (Bourdieu et Passeron, 1964) ; ces choix ne sont pas non plus reliés mécaniquement à un calcul coût/bénéfice qui aurait pour tout point de référence le milieu social à partir duquel le sujet s'efforce de mesurer les profits et les pertes qu'il prend en choisissant tel ou tel type d'orientation (Boudon, 1973); ces choix ne sont pas non plus associés uniquement à une recherche rationnelle de rentabilité future par un investissement individuel en capital humain (Becker, 1975); Ils ne sont pas non plus liés uniquement à l'établissement secondaire d'origine (lycée privé ou public) qui certes y joue un rôle essentiel (Draelants, 2013). Les choix d'orientation des étudiants à l'université peuvent-être également expliqués par la notion de rapport au savoir (Rousset et Rossi-Neves (2014). Ces choix sont aussi déterminés par l'interrelation de différences socio-biographiques et psychologiques tantôt vocationnelles tantôt contraignantes. Ces choix paradoxaux sous-tendent également la projection de l'individu dans son insertion professionnelle et sociale future (Guichard, 2006). Cette étude fait notamment apparaître d'autres déterminants qui peuvent expliquer les différences de choix d'orientation des individus vers les études supérieures privées ou publiques dont le rapport du sujet avec le diplôme et la représentation qu'il se fait de l'institution supérieure.Les sujets interrogés déterminent leur choix sur le fait que l'accès à une profession et à un statut social dépend fortement, bien que non exclusivement, du niveau de diplôme. Cette recherche a finalement fait une brève incursion dans l'analyse de niveau de diplôme souhaité et a permis de faire le lien entre la quête de diplôme et l'aspiration socio-professionnelle visée par l'individu.

Les résultats obtenus dans cette étude restent partiels et demandent à être consolidés. D'autres tests sur une plus grande population et sur un plus large spectre géographique devraient être menés pour confirmer les tendances observées dans la région d'Antananarivo. Le lien entre poursuite des études et réussite socio-professionnelle mériterait par ailleurs de faire l'objet d'une recherche approfondie.

Références

Arum, R., Gamoran, A., et Shavit, Y. (2007). Inclusion and Diversion in Higher Education: a Study of Expansion and Stratification in 15 Countries. Dans Y., Shavit, R., Arum, et A., Gamoran (éds.) *Stratification in HigherEducation: a Comparative Study.* (p. 1-35). Palo Alto, Californie: Stanford University Press.

Becker, G. S. (1975). *Human Capital; A Theoretical and Empirical Analysis, with Special Reference to Education* (2eéd.). Récupéré de http://www.nber.org/books/beck75-1

Berthelot, J.-M. (1993). École, orientation, société. Paris, France : Presses Universitaires de France.

Biémar, S., Philippe, M.-C., et Romainville, M. (2003). L'injonction au projet : paradoxale et infondée ? Approche longitudinale du choix d'études supérieures. *L'Orientation scolaire et professionnelle*, 32(1), 31-51 ;

Bireaud, A. (1990). Les méthodes pédagogiques dans l'enseignement supérieur. Paris, France : Les Éditions d'Organisation.

- Boudon, R. (1973). L'inégalité des chances. Paris, France : Armand Colin.
- Bourdieu, P. et Passeron, J.-C. (1964). Les héritiers : les étudiants et la culture. Paris, France : Éditions de Minuit
- Boutinet, J.-P. (1990). *Anthropologie du projet*. Paris, France: Presses Universitaires de France.DOI: 10.3917/puf.bouti.2012.01
- Boutinet, J.-P. (1993). Psychologie des conduites à projet. Paris, France : Presses Universitaires de France.
- Caille, J. -P., Lemaire, S., et Vrolant, M.C. (2002). Filles et garçons face à l'orientation. *Note d'information, 02 .12,* MEN-DEP. France : Ministère de l'éducation nationale.
- Chevaillier, T., Landrier, S. et Nakhili, N. (2009). *Du secondaire au supérieur : continuités et ruptures dans les conditions de vie des jeunes*. Paris, France : La Documentation française, OVE.
- Coulon, A. (1997). Le métier d'étudiant. Paris, France : Presses Universitaires de France.
- Draelants, H. (2013). L'effet établissement sur la construction des aspirations d'études supérieures. *L'orientation scolaire et professionnelle, 42*(1). DOI : 10.4000/osp.4028. France : Inetop / CNAM.
- Dubet, F. (1973). Pour une définition des modes d'adaptation sociale des jeunes à travers la notion de projet. *Revue française de sociologie. XIV,* 221-241.
- Dumora, B. (1990). La dynamique vocationnelle chez l'adolescent de collège : continuité et rupture. *L'Orientation scolaire et professionnelle, 19*(2), 111-127.
- Duru-Bellat, M., Jarousse, J.-P. et Solaux, G. (1997). S'orienter et élaborer un projet au sein d'un système hiérarchisé, une injonction paradoxale? L'exemple du choix de la série et de l'enseignement de spécialité en classe terminale. *L'Orientation scolaire et professionnelle, 26*, 459-482. France : Inetop / CNAM
- Duru-bellat, M., et Kieffer, A. (2008). Du baccalauréat à l'enseignement supérieur en France : déplacement et recomposition des inégalités. *Population*, 63(1), 123-157.
- Erlich, V. (1998), Les nouveaux étudiants. Un groupe social en mutation. Paris, France : Armand Colin.
- Elrich, V., Frickey, A., Héraux, P., Primon, J.-L., Boyer, R., et Coridian, C. (2000). La socialisation des étudiants débutants. *Les dossiers*, 115. Paris, France : Ministère de l'éducation nationale.
- Fabienne Rousset et Patricia Rossi-Neves, « Entrer à l'institut universitaire de technologie ou à l'Université: un choix d'orientation révélateur du rapport au savoir », L'orientation scolaire et professionnelle [En ligne], 43/3 | 2014, mis en ligne le 15 septembre 2017, consulté le 25 mai 2019. URL: http://journals.openedition.org/osp/4415; DOI: 10.4000/osp.4415
- Felouzis, G. (2001). La condition étudiante : Sociologie des étudiants et de l'Université. Paris, France : Presses Universitaires de France. DOI : 10.3917/puf.felou.2001.01.
- Guichard, J. (2006). *Pour une approche copernicienne de l'orientation à l'école. Rapport du Haut Conseil de l'Éducation.*Novembre 2006, 1-66. France : Conservatoire National des Arts et Metiers.
- Guichard, J., et Huteau, M. (éd.) (2007). Lexique de l'orientation et de l'insertion professionnelle en soixante-seize notions. Paris, France: Dunod.
- Hearn, J.C. (1990). Pathways to Attendance et the Elite Colleges. In P. W. Kingston et L. S. Lewis, *The High-status track:* Studies of elite schools and stratification (p. 121-145). Albany: State University of New York Press.
- Lucas, S.R. (2001). Effectively Maintained Inequality: Education Transitions, Track Mobility, and Social Background. American Journal of Sociology, 106(6), 1642–1690. Etats-Unis: The University of Chicago Press. DOI: 10.1086/321300
- Razafindrakoto, M. et Roubaud, F. (2001). Vingt ans de réforme de la fonction publique Madagascar. *Autrepart, 4(20), 43-60.* Récupéré de https://doi.org/10.3917/autr.020.0043
- Rey, B., Baillet D., Compère D., Defrance A., Lammé A., et Vanderlinden A. (2005). *Pratiques pédagogiques dans l'enseignement supérieur et rapport au savoir des étudiants venant de milieux défavorisés.* Ministère de la Communauté française. Belgique : Université Libre de Bruxelles.